



Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire d'APACHES

Date : le 22 mars 2017

Lieu : La Rochelle

Heure de début de l'AG : 15h15

Heure de fin de l'AG : 17h30

Sylvie Le Coq-Beignon est nommée secrétaire de séance

Yves Cardellini, Président de l'association ouvre la séance et présente l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

64 personnes sont présentes

I. INFORMATION ELECTIONS

Un tiers du Conseil d'Administration est renouvelé chaque année, soit cinq postes.

Cinq candidats se présentent :

1. Bernard BOUDARENE
2. Amandine MOUILLERON
3. Elka PARANOVA
4. Isabelle PECQUENARD
5. Louisa SEDDOK

Il est rappelé que pour pouvoir voter, il faut être à jour de sa cotisation. Le trésorier se tient à la disposition des membres pour régulariser les cotisations.

II. RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION

Le Président, Yves Cardellini fait lecture du rapport moral de l'association :

Apaches termine sa quatrième année d'exercice. Sans empiéter sur le rapport d'activité que va ensuite présenter Patrick Courilleau, Vice-Président de l'association, Yves Cardellini souhaite mettre en exergue les trois faits majeurs qui ont marqué l'année 2016.

Ces trois faits témoignent de la maturité de notre encore toute jeune association, de son dynamisme et de la reconnaissance qui semble être aujourd'hui la sienne, fruit incontestable du travail collectif, en particulier de celui des équipes de bureau et de conseil

d'administration, qui se sont succédées depuis la création d'Apaches pour porter haut ce projet associatif.

- Depuis avril 2016, APACHES siège au CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) ; Marie Coutant et Dominique Archambault sont vivement remerciés pour leur investissement au sein de ce conseil et leur assiduité à participer à cette instance. Au-delà de leur présence, en amont des réunions, ils effectuent un travail préparatoire qui consiste en particulier à collecter les positions des membres du conseil d'administration de l'association sur les points mis en débat à l'ordre du jour. Quant au compte-rendu des séances, il est devenu une évidence fonctionnelle. Marie Coutant apportera à l'assemblée plus d'information sur la participation d'APACHES à cette instance.
- APACHES a été reçue en juillet 2016 par une équipe du cabinet de Simone Bonnafous (Directrice de la DGESIP). Le Président et le vice-Président ont rencontré à cette occasion Rachel-Marie Pradelles, chef de service en charge de la stratégie des formations et de la vie étudiante.
- Côté budget, pour la première fois, le MENESR a accordé à Apaches une subvention, d'un montant de 10.000 €. Cette demande de subvention est renouvelée pour 2017. Cette subvention est fléchée sur les actions de formation de l'association.

Ces points confirment la considération grandissante de l'action d'Apaches au plan national. Cependant, les efforts doivent se poursuivre pour affirmer d'avantage la place d'Apaches au sein des instances nationales et obtenir, de leur part, encore plus de reconnaissance ainsi qu'auprès d'autres institutions. C'est dans cet esprit qu'un courrier sera très prochainement adressé aux présidents d'universités et directeurs d'établissements, courrier rappelant l'existence d'APACHES, ses objectifs et ses axes de travail pour 2017.

Lors de sa création, Apaches a souhaité avant tout agir pour fédérer les différents acteurs attachés aux structures d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés de l'enseignement supérieur public et créer un lieu d'échanges, d'informations et de réflexions entre les personnels. L'organisation des deux regroupements annuels en sont la preuve (à Montpellier en janvier et à Paris 7 les 18 et 19 juillet prochains).

Il est important de noter, que même s'il n'est pas toujours évident de s'échapper du bureau tant les charges du quotidien sont importantes, la participation, l'investissement de chacun et les avancées constatées au sein des groupes de travail confirment la nécessité de poursuivre dans ce sens. Il faut que ces temps d'échanges, auxquels il faut, bien sûr ajouter la formation « des nouveaux » à l'EHESS en juin ou les JNRH en mars restent une base solide du fonctionnement de l'association. Ces différents moments sont l'occasion de nous retrouver, de faire une parenthèse, de nous déconnecter de notre quotidien et très souvent de repartir ressourcés, plein d'entrain, d'envies nourris d'un fourmillement collectif d'idées et avec le sentiment de moins d'isolement. C'est cela également la vie associative.

Fin 2016, APACHES compte 80 adhérents à jour de leur adhésion dont 13 nouveaux membres. Une légère baisse par rapport à 2015, où nous avons atteint 86 adhérents. Pour mémoire le chiffre « record » de 92 adhérents a été enregistré en 2014.

Pour 2016, on observe 17 résiliations qui sont dues à des changements de missions.

Nous avons effectué une petite étude sur les trajectoires des adhérents qui montre que :

- Depuis la création de l'association, il y a eu 144 adhérents cotisants différents,
- 48 ont payé leurs 4 cotisations depuis 2013
- 5 ont payé leurs 3 cotisations depuis 2014
- 8 ont payé leurs 2 cotisations depuis 2015
- Soit 61 adhérents qui ont payé toutes leurs cotisations depuis leur première adhésion. Un socle d'adhérents fidèle donc 61/80, qui est une reconnaissance du travail effectué
- 40 résiliations constatées depuis 2014 soit une moyenne de 13.33/an
- Dont 40% sur la fonction de chargé de mission

Le potentiel 2017, hors nouveaux adhérents, est estimé à 90 adhérents. Nous comptons donc sur vous, pour renouveler au plus vite votre adhésion si ce n'est déjà fait (renouveler, c'est payer et c'est ce qui vous autorise à voter d'ailleurs !) et pour encourager les nouveaux collègues à rejoindre notre dynamique association.

Au 18 mars 2017, la moitié du chemin est parcouru puisque 46 personnes avaient d'ores et déjà payé leur cotisation. On compte sur vous

Pour 2017, nous avons choisi, ensemble, de concentrer nos efforts autour de deux chantiers prioritaires : la question du positionnement des services handicap au sein de nos établissements et celle de la transition lycée-enseignement supérieur pour les étudiants. Ces choix sont les vôtres, puisque vous avez eu à vous exprimer pour donner votre avis. Cette démarche de questionnement, engagée par le bureau et le conseil d'administration, s'inscrit dans la volonté de rester au plus près des demandes de terrain, d'être une association à vocation nationale mais respectueuse des réalités locales et quotidiennes de ses membres. Cette double exigence est un enjeu majeur eu égard aux objectifs de notre association.

Ces deux thèmes ont été présentés dans le courrier qui sera adressé dans quelques jours aux présidents d'universités et aux directeurs d'écoles et d'établissements publics, dont j'ai fait état précédemment.

Au regard des différents points exposés, le socle qui constitue la base de notre activité apparaît comme cohérent, solide et ambitieux. J'espère que nous, et la nouvelle équipe, qui sera élue tout à l'heure, parviendront à poursuivre la dynamique engagée depuis la Présidence de Fabienne Corre. Avec le recul, la trajectoire de notre association est, à l'évidence, cohérente.

Merci pour votre soutien, votre confiance et surtout n'hésitez pas à vous engager à nos côtés ; les fonctions sont parfois épuisantes et le renouvellement est bon pour les idées, pour la démocratie.

Le rapport d'activités et le rapport financier vont être respectivement présentés par Patrick Courilleau et Ludovic Martel ; le Président tient avant ces présentations à remercier :

- Patrick, pour sa disponibilité, les échanges au téléphone du lundi matin ;
- Le bureau, qui a appris à se connaître pour arriver à fonctionner ensemble d'une façon formidable ; merci à Fabienne, Sylvie, Isabelle, Ludovic et Patrick,
- Le CA, dont chacun des membres a toujours su répondre sans attendre aux sollicitations du bureau ;
- Et à l'ensemble des membres d'Apaches, membres de plus en plus fidèles à en juger le taux de renouvellement des adhésions d'une année sur l'autre. La participation de chacun est indispensable pour faire vivre notre association.

Longue vie aux APACHES

III. RAPPORT D'ACTIVITE

Patrick Courilleau, Vice-Président présente le rapport d'activité¹.

Les points abordés sont :

- Méthodes de travail
- Charte SH – SSU
- Accord cadre CPU CNOUS : voir article 8 entièrement rédigé par Apaches
- Travail avec MENESR
- Travail au sein de la CNCPH¹
- Travail en réseau²
- Actions de formation
- Veilles
- Divers

CNCPH¹ : Marie Coutant apporte les précisions suivantes :

Le Conseil est composé de plusieurs instances ; la plénière regroupe une centaine d'associations (famille ; médias, professionnels, bâti, syndicat, etc = personnalités qualifiées), elle vote les avis que font les commissions.

Apaches siège à la commission « scolarisation et éducation » (il existe 7 ou 8 commissions). Cette commission est constituée essentiellement d'associations en lien avec l'école primaire et secondaire. A cette commission, est adjointe une sous-commission pour l'enseignement supérieur (en cours de création). L'objectif est de reprendre les mesures de la CNH (Conférence Nationale du Handicap) et de créer un petit guide répertoriant les actions au sein de l'enseignement supérieur. La mission d'Apaches est de communiquer et de convaincre de ce qui se fait au sein de nos établissements.

La sous-commission enseignement supérieur est composée de : Apaches, Droit au savoir, Handi Sup, la Fedeeh, la CGE, la CPU + une ou deux grandes écoles qui y siègeront.

Travail en réseau²

Groupe dys : envie de clore cette thématique car il y a eu beaucoup de travail de réalisé ; Les travaux continueront jusqu'en juillet : l'objectif sera d'avoir des outils pratiques et éprouvés.

¹ Le rapport d'activités est présenté en annexe 1 du présent PV

Groupe partenariat : l'objectif de 2017 est, qu'à partir d'exemples de conventions collectés par le groupe de travail, de dégager des éléments qui permettront de formaliser des modes de fonctionnement déontologiquement acceptables et complémentaires. L'aboutissement sera la création d'outils pour la formalisation de partenariats externes. Il sera envoyé un questionnaire à chaque adhérent dans le but final de construire une grille d'analyse de contenu.

voir site Apaches pour la restitution complète

Groupe FAQ : l'introduction et deux FAQ ont été mises en ligne ; les autres FAQ en cours seront travaillées lors des prochaines journées de juillet.

Deux nouveaux chantiers identifiés : à lancer

IV. RAPPORT FINANCIER

Ludovic Martel, trésorier, présente le rapport financier en détaillant le compte de caisse et le compte de banque².

Pour l'ensemble des deux comptes (caisse + banque) le solde est de + 10 353,77€ au 21/03/2017.

Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier sont soumis au vote à main levée :

Approbation du rapport moral : adopté à l'unanimité

Approbation du rapport d'activité : adopté à l'unanimité

Approbation du rapport financier : adopté à l'unanimité

Le Président remercie l'ensemble des électeurs pour la confiance accordée.

V. DIVERS - QUESTIONS

Organisation des réunions :

- Le CA se réunit une fois par trimestre (deux réunions de visu et deux à distance)
- Le Bureau se réunit une fois par mois via skype

Questions :

Le Président demande comment les adhérents souhaitent travailler sur les deux thématiques retenues pour cette année ? création de groupes de travail avec animateurs ?

Cette solution est retenue avec des volontaires :

² Le rapport financier est présenté en annexe 2 du présent PV.

Relation secondaire supérieur : Marie-Paule Balicco - Sabrina Octave

Place des structures handicap dans les établissements : Elka Paranova - Myrtille Perrin - Isabelle Couty (qui informera le 1^{er} groupe sur son expérience)

Comment faire avancer les groupes de travail à distance ? il faut y réfléchir pour que les groupes de travail avancent.

Quand la charte SH-SUMPPS sera-t-elle diffusée ? C'est au Ministère qu'il revient de la diffuser au sein des services.

Concernant la formation de fin juin : certains ateliers seront en petits groupes et un appel est fait pour avoir un renfort de personnes pour la conception et l'animation.

Les personnes référentes sont: Myrtille Perrin, Martine Ronat, Fabien. Le souhait est de maintenir des groupes de maximum 15 personnes. L'idéal serait d'avoir 3 personnes de plus.

Le Président mentionne qu'il a été invité à prononcer un discours lors de la session d'ouverture des Journées Nationales³.

³ Le discours est retranscrit en annexe 4 du présent PV

Vote et proclamation des résultats :

54 membres ont participé au processus électoral dont 11 par procuration
54 votes ont été exprimés

Chacun des 5 candidats a été élu avec 54 voix pour une durée de 3 ans au conseil d'administration d'Apaches :

Bernard Boudarene
Amandine Mouilleron
Elka Paranova
Isabelle Pecquenard
Louisa Seddok

A l'issue de l'assemblée générale, les 15 membres du conseil d'administration se réunissent pour procéder à l'élection du bureau

6 personnes sont candidates :

- 1 - Yves Cardellini
- 2 - Patrick Courilleau
- 3 - Ludovic Martel
- 4 - Isabelle Pecquenard
- 5 - Sylvie Le Coq-Beignon
- 6 - Elka Paranova

Les 6 candidats sont élus à l'unanimité pour une durée d'une année⁴.

La Secrétaire de séance, Sylvie Le Coq-Beignon

⁴ Les nouvelles instances sont présentées en annexe 3 du présent PV

Annexe n°1 : bilan d'activités



Rapport d'activité 2016-2017

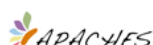
Assemblée générale du
22 mars 2017



Méthodes de travail

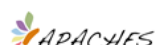
Au cours de l'année écoulée, nous avons travaillé :

- au niveau du bureau pour la rédaction de certains courriers
- au niveau du CA pour solliciter les versions martyres de documents
- au niveau de certains adhérents en les sollicitant individuellement
- au niveau des adhérents par sondage ou lors de journées de regroupement



Charte SH-SSU

- Un groupe de travail mixte ADSSU- Apaches avait travaillé sur une charte de bonnes pratiques précisant les rôles de chacun
- Une version finale a été rédigée début mars 2017, elle aborde les points suivants :
 - Contexte et objectif
 - Cadre des interventions du SH et du SSU
 - Contexte réglementaire
 - Rôle du service handicap (SH)
 - Rôle du service de santé universitaire (SSU)
 - Equipe plurielle
 - Relations fonctionnelles SH / SSU
 - En amont de l'arrivée dans l'établissement ou pendant le parcours
 - Rencontre de l'étudiant avec le SH
 - Rencontre de l'étudiant avec le SSU
 - Rencontres, échanges ou partage de documents
 - Rencontres avec d'autres partenaires



Accord cadre CPU-CNOUS

- La CPU nous a sollicité pour donner notre avis sur un accord cadre CPU-CNOUS qui a été signé en mai 2016.
- Concernant le handicap, c'est le texte que nous avons soumis qui a été retenu :



Accord cadre CPU-CNOUS

ARTICLE 8 : L'accompagnement des étudiants en situation de handicap

- Le nombre d'étudiants en situation de handicap a plus que doublé entre 2005 et 2015 et 90% de ces étudiants sont à l'université.
- Conformément à l'article 20 de la loi du 11 février 2005, les établissements d'enseignement supérieur mettent en œuvre les aménagements nécessaires au déroulement de leurs études. Pour évaluer les besoins pédagogiques de ces étudiants, des équipes plurielles ont été mises en place dans chaque établissement d'enseignement supérieur. Pour toute problématique liée à la vie étudiante, un représentant du CROUS pourra être invité à y participer.
- Une vigilance particulière doit en effet être portée :
- aux freins qui pourraient apparaître, concernant les accompagnements spécifiques à la vie quotidienne (présence d'un chien guide ou d'assistance, interventions thérapeutiques -kiné, infirmière..., aides humaines aux gestes de la vie quotidiennes...) afin d'éviter toute rupture dans la réalisation de ces actes.
- à l'accessibilité et l'adaptation des logements selon la situation de handicap de l'étudiant.
- De manière plus générale, une collaboration étroite entre les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS, devra permettre d'accroître l'accessibilité dans tous les domaines de la vie étudiante : aides sociales (recours à des assistantes sociales...), activités socio-culturelles portées par l'un ou l'autre partenaire. De plus, les universités et les CROUS s'engagent à développer des actions de sensibilisation au handicap et de lutte contre les discriminations, favorisant ainsi l'inclusion de ces étudiants sur les campus.



Travail avec le MENESR

- La présidence a des échanges réguliers avec le MENESR
- Deux réunions de travail en collaboration avec Droit au Savoir ont eu lieu pour une nouvelle version de la circulaire des examens concernant l'enseignement supérieur.
- Une demande de subvention a été faite pour un montant de 10 000€ et a été acceptée
- Le groupe de travail sur la constitution d'une fiche métier « référent handicap » correspondant à la définition d'un responsable d'un service d'accompagnement des étudiants handicapés a mené à bien ses travaux. La fiche est en cours de validation par les instances



Travail avec le MENESR

- Une rencontre avec Rachel-Marie Pradeilles-Duval (Chef du service stratégie des formations et de la vie étudiante) :
 - Présentation de l'association Apaches
 - Contrats doctoraux handicapés avec le problème du suivi RH des contrats du ministère
 - Décret sur les BTS
 - Formation des personnels
- Travail sur les mesures du Comité Interministériel du Handicap (novembre 2016) avec trois mesures retenues sur l'orientation, les parcours et la vie de campus



Travail au sein de la CNCPH

- L'association Apaches fait partie des associations représentées au sein du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.
- Marie Côtant et Dominique Archambault nous représentent et sont inscrits plus particulièrement dans la commission « Educations ».
- A noter les deux points confortant l'importance de notre présence à ce conseil :
 - Le décret sur les BTS
 - La nécessité de rappeler que la prise en charge des étudiants handicapés est une réalité et ne se circonscrit pas à quelques exemples de bonnes pratiques.



Travail en réseau

- Nous avons des échanges réguliers avec l'association Droit au Savoir avec une participation par exemple à une journée d'études (octobre 2016)
- Participation à une rencontre des réseaux Vie étudiant organisée à la CPU avec la présence de nombreux acteurs : Art, Culture, GNDS, ADSSU, La Courroie, ...



Actions de formation

- Au sein et avec la collaboration de l'EHESS, nous avons organisé une formation de 3 jours à destination des personnels des structures handicap en juin 2016 (l'organisation d'une nouvelle formation en juin 2017 est en cours).
- Participation en novembre 2016 sur l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés au sein d'une formation de l'AMUE sur la vie étudiante
- Volonté de répondre à certaines attentes lors des journées de regroupement des adhérents (Montpellier en janvier 2017)



Veilles

- Réaction auprès du Défenseur des Droits suite à la parution de deux rapports « l'emploi des femmes en situation de handicap » et « le droit fondamental à l'éducation » qui stipulaient l'absence de dispositifs d'accompagnements des étudiants handicapés dans le supérieur.
- Rencontre avec la FEDEEH pour préciser notre positionnement : l'accompagnement des étudiants handicapés est une mission de service public qui ne peut pas être déléguée.



Divers

- Nous avons été invités à assister à la CNH à l'Elysée
- Des groupes de travail continuent d'avancer :
 - Groupe sur les DYS
 - Groupe partenariat
 - Une foire aux questions a été mise en ligne avec ses deux premières réponses
- De nouveaux chantiers ont été identifiés :
 - La relation lycée-supérieur
 - Le positionnement de nos structures au sein des établissements
- Courrier aux présidents d'universités et d'écoles

Annexe n°2 : bilan financier

Compte de caisse - livre de caisse 2017		
	DEPENSES	RECETTES
Solde au 31/12/2016		114,71
4 Adhésions 2017 (28/01/2017)		80
Poste (Timbres)	6,8	
Achat bureautique (cartouches d'encre)	36,58	
Poste (Timbres)	10,2	
Total	53,58	194,71
Solde au 21/03/2017		141,13

Compte bancaire - Suivi bancaire 2017		
	DEPENSES	RECETTES
Solde au 31/03/2016		3 211,13
Cotisations Esprit association (11 mois)	80,30	
Actualisation juridique	15,00	
Frais restauration / buffets (Strasbourg / Montpellier)	1207,00	
Missions membres CA (réunions diverses)	305,60	
Fournitures bureau (Cartes de visites membres Bureau)	68,40	
Formation Montpellier 2017 (Prestation + mission intervenant)	2 056,00	
Subvention 2016 MESR		10 000,00
Cotisations 2016 (36)		720
Parts sociales		0,69
Vérification paypal		0,12
Total	3732,30	10 720,81
Solde au 21/03/2017		10 212,64

Résultat = Caisse + Banque		
	DEPENSES	RECETTES
Caisse au 21/03/2017		141,13
Compte Bancaire au 21/03/2017		10 212,64
Solde au 21/03/2017		10 353,77
En attente d'encaissement :		
Cotisations Chèques + BDC dont 140 retards 2016		1 180,00
Total		11 533,77
En attente de paiement :		
Contribution financière formation EHESS + Paris 8 (1)	- 5 000,00	
Contribution financière formation EHESS + Paris 8 (2)	-2 500,00	
Total	-7 500,00	

Annexe n°3 : nouvelles instances d'APACHES

Les membres du conseil d'administration sont :

1. Dominique ARCHAMBAULT
2. Bernard BOUDARENE
3. Yves CARDELLINI
4. Emilie COHEN
5. Patrick COURILLEAU
6. Marie COUTANT
7. Rozene GUESNE
8. Sylvie LE COQ-BEIGNON
9. Ludovic MARTEL
10. Amandine MOUILLERON
11. Eika PARANOVA
12. Isabelle PECQUENARD
13. Myrtille PERRIN
14. Fabienne RAKITIC
15. Louisa SEDDOK

Les membres du bureau sont :

Yves CARDELLINI : Président
Patrick COURILLEAU : Vice-président
Ludovic MARTEL : Trésorier
Isabelle PECQUENARD : Trésorière adjointe
Sylvie LE COQ-BEIGNON : Secrétaire
Eika PARANOVA : Secrétaire adjointe

Annexe n°4 : Allocutions d'ouverture du Président d'Apaches

Ouverture JNRH La Rochelle, jeudi 23 mars 2017

Monsieur le Député,
Monsieur le Président de l'université de La Rochelle,
Monsieur le Vice-président de la Communauté d'Agglomération,
Monsieur le directeur de la Sous-direction de la vie étudiante de la DGESIP,
Madame la Chargée de mission handicap,
Mesdames, messieurs, chers collègues

L'association APACHES existe maintenant depuis 4 ans. Imaginée lors de Journées Nationales du Réseau Handicap en 2012, elle a été créée, à l'automne 2013 à l'initiative de plusieurs acteurs attachés aux structures d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés de l'enseignement supérieur public. Elle regroupe une petite centaine de membres issus de 64 établissements et écoles publics. Elle est, par conséquent, assez représentative de la diversité des conditions de mise en œuvre de la politique nationale par les établissements, ce que les résultats d'une enquête que nous avons conduite en 2012 avait d'ailleurs démontré.

Les objectifs de cette association sont définis en conformité avec les principes de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et ceux des « chartes Université-Handicap » de 2007 et de 2012.

Par son activité quotidienne, APACHES souhaite contribuer à l'amélioration de la réussite des étudiants handicapés en renforçant, d'une part, la mise en réseau des établissements sur ce sujet et, d'autre part, en confortant également le dialogue et les collaborations entre les instances de tutelle, les services handicap des universités et les dispositifs de terrain en charge de définir et de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement destinées aux étudiants handicapés.

APACHES a aussi été pensé et conçu comme un lieu d'échanges, d'information et de formation pour ses adhérents. Ainsi, nous organisons deux fois par an, des regroupements afin :

- d'échanger sur des problématiques choisies collectivement (fiche de poste des chargés d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés ; accompagnement des étudiants porteurs des troubles DYS ; partenariats avec le monde de l'entreprise ...)
- de créer des outils communs facilitant notre intervention au quotidien (Foire aux questions...).

Le prochain regroupement est d'ailleurs prévu les 18 et 19 juillet 2017 à l'université Paris Diderot.

En parallèle, dès sa création, l'association a souhaité tisser des liens avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et plus particulièrement avec la sous-direction de la vie étudiante de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP). En quatre ans, ces relations se sont densifiées et se sont consolidées, ce dont je me réjouis en ma qualité de Président, et au nom de tous nos membres. Le rendez-vous accordé en juillet dernier par le cabinet de Mme Simone BONNAFOUS témoigne de cette reconnaissance et confiance, tout comme l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2016 pour accompagner et

pérenniser nos initiatives, aide financière que nous souhaitons voir renouveler. C'est, donc, vous l'avez compris, dans un esprit de co-construction, que nous travaillons avec la DGESIP, à l'organisation de formations sur des thématiques essentielles à l'exercice de nos fonctions au sein des établissements.

Aussi avons-nous répondu spontanément aux sollicitations de la chargée de mission handicap pour participer à différents groupes de travail initiés par le Ministère notamment dans le cadre de la Conférence nationale du handicap ou encore dans le cadre du Plan Autisme par exemple.

A ces investissements, il convient d'ajouter :

- la collaboration engagée entre le MENESR, l'EHESS, l'université Paris 8 et APACHES pour la formation de celles et ceux que nous considérons comme les nouveaux afin de les accompagner dans leurs prises de fonction. Cette formation a lieu chaque année dans les locaux de l'EHESS, fin juin

- et bien sûr ce qui nous réunit ces deux jours à La Rochelle, c'est-à-dire l'organisation des Journées Nationales annuelles du Handicap en Région. Le programme de ces deux jours, reflète à mon sens assez bien cette implication active, qui, je souhaite le rappeler repose sur un engagement bénévole, souvent intense, débordant parfois sur la vie privée, lequel se rajoute à des fonctions professionnelles qui requièrent également un investissement lourd.

Demain, nous avons souhaité aborder la question de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap sous un angle que nous avons un peu tendance à oublier, celui de la fonction publique, ce qui en le précisant ou le déclinant nous permet d'aborder cette thématique pour nos propres établissements.

Cette problématique est rendue visible, notamment, par les contrats doctoraux handicap proposés par le ministère. Ces derniers nous interrogent sur les moyens que nos propres établissements mettent en œuvre, en cohérence entre la formation de nos étudiants handicapés et nos politiques de recrutement.

L'association Apaches réfléchit et travaille sur les partenariats qui peuvent être développés avec les entreprises du secteur privé pour aider à modifier les représentations sociales et les modes de recrutement, Il nous semblait intéressant et opportun d'engager cette même réflexion vis à vis de nos propres institutions, désormais soumises à la règle des 6%, je me permets de le rappeler.

Nos établissements qui possèdent une mission d'insertion professionnelle ne peuvent plus, aujourd'hui, se dérober, sur ce sujet. Ils doivent pouvoir devenir eux aussi un lieu d'employabilité.

Je tenais à conclure, en exprimant mes plus vifs remerciements à Amandine, Alessandro et Julien, tous les trois membres d'Apaches, qui nous accueillent dans cette ville magnifique de La Rochelle. L'organisation de telles journées est un travail conséquent qui illustre l'état d'esprit d'Apaches.

Merci également à l'équipe de direction de cet établissement. Accueillir de telles journées, c'est une façon d'affirmer son engagement et la confiance en son équipe « Handicap ». Excellentes journées rochelaises.

Yves Cardellini, Président de l'Association APACHES